DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Thionville



MARC LUCCHINI
MAIRE

République Française

MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ
N° 2026-072 du 24 Novembre 2026
Portant sur occupation du domaine public
pour décharger du matériel pour des travaux de toiture

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,
VU le Code de la route,
VU le Code de la voirie routière,
VU la demande de l'entreprise Gil hidalgo, qui souhaite occuper temporairement le domaine public.
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité pendant les travaux,

ARRÊTE:

Article 1 : L'entreprise Gil hidalgo est autorisée à occuper le domaine public et à interdire la circulation de la rue du muguet afin d'y décharger du matériel pour des travaux de toiture. Cette autorisation est accordée **le mardi 1er décembre de 7h50 à 10h30.**

Article 2 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 3 : M. le Maire ainsi que les services de Gendarmerie habilités, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans la commune.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante des Brigades de Gendarmerie Guénange-Metzervisse
- Entreprise Gil hidalgo
- MM. les Chefs de Centre d'Illange-Guénange et Yutz

Le présent arrêté n°2026-072
a été publié le 24 novembre 2026

Illange, le 24 novembre 2026
Le Maire,

MAIRIE D'ILLANGE
MOSELLE

Mairie d'Illange : 2, rue de la Moselle • 57970 Illange • ☎ 03 82 56 24 57 • Fax 03 82 51 03 16
email : mairie.illange@wanadoo.fr